

21 juin 2019

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

- | | | |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 4 | Représentation au sein du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (C.D.C.A) | 4 |
| 5 | Aide à la première installation des médecins, chirurgiens-dentistes et masseurs kinésithérapeutes : ajustement des modalités d'attribution | 6 |

Commission Insertion et Logement

- | | | |
|---|--------------------------------------------------|----|
| 8 | Insertion - Utilisation du logiciel "ABC Clause" | 11 |
|---|--------------------------------------------------|----|

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

- | | | |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 12 | Convention de groupement de commandes pour la fourniture de bornes de recharge pour les véhicules électriques | 14 |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

- | | | |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 16 | Raccordement des collèges Les Sources et Joséphine BAKER (Le Mans) au projet de réseau de chaleur bois | 27 |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

Commission Infrastructures routières

- | | | |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 18 | Modification de la répartition des programmes 2016, 2018 et 2019 d'opérations de sécurité sur les routes départementales | 37 |
| 20 | Cession d'une parcelle départementale à la commune de La Milesse | 43 |
| 21 | Domaine Public autoroutier concédé Transfert de propriétés au Département | 49 |
| 22 | Collège de Bouloire création d'une servitude de passage | 51 |

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

- | | | |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 28 | Schéma départemental de la lecture publique - accompagnement des collectivités - aides aux animations culturelles | 55 |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

Commission Finances, Ressources et Administration générale

| | | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 35 | Acquisition de locaux place d'Arcachon à Coulaines | 65 |
| 36 | Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) pour les sites ETAMAT situés au Mans | 67 |

vendredi 21 juin 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 4

REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (C.D.C.A)

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Mme Michèle JUGUIN-LALOYER en remplacement de Mme Nelly HEUZÉ, en qualité de suppléante, au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (C.D.C.A.), Section personnes âgées.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/06/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-
Imc133839-DE-1-1
Publication le 25/06/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 21 juin 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 5

**AIDE À LA PREMIÈRE INSTALLATION DES MÉDECINS,
CHIRURGIENS-DENTISTES ET MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES : AJUSTEMENT DES MODALITÉS
D'ATTRIBUTION**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Méлина ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
 Vu le rapport de son Président,
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
 Après en avoir délibéré,

MODIFIE la fiche d'aide jointe en annexe :

- En précisant les documents à joindre justifiant les frais mobiliers et/ou immobiliers engagés par le bénéficiaire :
 - factures relatives à l'investissement matériel ;
 - business plan correspondant à l'achat de part(s) ;
 - expertise de la valeur de la ou des part(s) achetées dans le cadre d'une SCI (Société Civile Immobilière pour l'acquisition d'un bien immobilier dont les propriétaires sont associés) ou d'une SCM (Société Civile de Moyens pour la mise à disposition en commun de moyens matériels afin de réduire les coûts), le cas échéant ;
- En ajoutant la délibération du Conseil communal ou intercommunal à la liste des documents à joindre lors de la constitution du dossier.
- En complétant les conditions d'attribution sur la base d'une aide destinée à couvrir les frais mobiliers et/ou immobiliers.

PRECISE que cette modification est applicable pour les dossiers réputés complet à compter du 14 mars 2019, date du vote du BP au cours duquel il a été procédé au transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

DECIDE l'attribution de l'aide à la première installation en faveur des professionnels de santé ci-dessous, pour un montant total de 45 000 €, selon les modalités suivantes :

| NOM | Prénom | Spécialité | Commune d'installation | Nature de l'investissement | Part départementale | Part communale ou intercommunale |
|-----------|----------|---------------------|------------------------|--------------------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| DOBROJAN | Oxana | Chirurgien-dentiste | Guécélard | Mobilier (matériel dentaire) | 7 500 € | 7 500 € (communale) |
| DROUET | Marion | Médecin généraliste | Saint-Georges-du-Bois | Mobilier (matériel médical) | 7 500 € | 7 500 € (communale) |
| GODARD | Delphine | Médecin généraliste | Ballon-Saint Mars | Mobilier (matériel médical) | 7 500 € | 7 500 € (intercommunale) |
| LHUISSIER | Julie | Médecin généraliste | Ballon-Saint Mars | Mobilier (matériel médical) | 7 500 € | 7 500 € (intercommunale) |
| RENEAUX | Claire | Médecin généraliste | La Bazoge | Mobilier (matériel médicale) et immobilier | 7 500 € | 7 500 € (intercommunale) |

| | | | | | | |
|--------------|--------|------------------------|----------------------|----------------------------------------------------|---------|-----------------------------|
| VAN DAMME | Thomas | Médecin généraliste | Montval-sur- Loir | Mobilier (matériel médical) et immobilier | 7 500 € | 7 500 € (intercommunale) |
|--------------|--------|------------------------|----------------------|----------------------------------------------------|---------|-----------------------------|

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/06/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-
lmc133689-DE-1-1
Publication le 25/06/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

| | |
|-----------------------------------------------------------|-----------------|
| AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION | |
| Chapitre 20422 – Article 9501342 Ligne de crédit 24074 | |
| Budget voté BP du 14/03/2019 | 50 000 € |
| Montant des engagements pris précédemment | 0 € |
| Montant nouveaux engagements | 45 000 € |
| Disponible | 5 000 € |

vendredi 21 juin 2019

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 8

INSERTION - UTILISATION DU LOGICIEL "ABC CLAUSE"

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à adhérer au Réseau Alliance Ville Emploi,

AUTORISE le Président du Conseil départemental à engager les dépenses permettant la continuité de l'utilisation du logiciel ABC clause et le transfert des données relatives à l'activité des animateurs clauses sociales du Département, dans la limite de l'inscription budgétaire.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/06/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-
Imc133679-DE-1-1

Publication le 25/06/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 21 juin 2019

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 12

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention de groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation, la maintenance, la supervision et la monétique d'infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une durée se terminant le 31 décembre 2023.

HABILITE le Président à signer tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

HABILITE le Président à signer la délibération d'adhésion au groupement de commandes pour satisfaire les besoins propres au Département en matière d'installation de recharge de véhicules électriques.

AUTORISE le Département de la Sarthe à engager les démarches pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes de 12 mois, reconductible trois fois et à signer les pièces constitutives du dit marché dans la cadre de la convention de groupement.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/06/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-
lmc133705-DE-1-1

Publication le 25/06/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 21 juin 2019

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 16

**RACCORDEMENT DES COLLÈGES LES SOURCES ET
JOSÉPHINE BAKER (LE MANS) AU PROJET DE RÉSEAU DE
CHALEUR BOIS**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable au raccordement des collèges Joséphine BAKER et Les Sources situés au Mans au service public de production, transport et distribution de chaleur du réseau de chauffage métropolitain de Le Mans Métropole.

AUTORISE le Président à signer le contrat d'abonnement pour le raccordement et la fourniture de chaleur nécessaire au chauffage des locaux et au réchauffage de l'eau sanitaire des collèges Joséphine BAKER et Les Sources ainsi que le règlement de service en date du 1er août 2016 qui établit les conditions générales et modalités de raccordement liant l'abonné au délégataire SYNERGIE.

PRECISE que la répartition des coûts à supporter par ce contrat fera l'objet d'un conventionnement entre le Département et les deux collèges Joséphine BAKER et Les Sources.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/06/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-
Imc133720-DE-1-1
Publication le 25/06/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 21 juin 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 18

**MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES PROGRAMMES
2016, 2018 ET 2019 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES
ROUTES DÉPARTEMENTALES**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Méлина ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu les budgets votés au titre des exercices 2016, 2018 et 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PROGRAMME 2016 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTE- MENTALES

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme de 1 500 000 €, votée pour le programme 2016 d'opérations de sécurité, **65 000 €** conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera **424 540 €** d'autorisation de programme à affecter,

PROGRAMME 2018 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTE- MENTALES

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme de 1 500 000 €, votée pour le programme 2018 d'opérations de sécurité, **35 000 €** conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera **587 500 €** d'autorisation de programme à affecter,

PROGRAMME 2019 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTE- MENTALES

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme de 1 500 000 €, votée pour le programme 2019 d'opérations de sécurité **20 000 €** conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera **415 000 €** d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations.

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/06/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-
Imc133667-DE-1-1

Publication le 25/06/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 21 juin 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 20

CESSION D'UNE PARCELLE DÉPARTEMENTALE À LA COMMUNE DE LA MILESSÉ

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Vu l'article L. 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 14 mars 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la cession de la parcelle départementale cadastrée section ZE n° 152 à La Milesse à la commune pour le prix symbolique de 1,00 €.

PRÉCISE que cette cession fera l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

PRÉCISE que les frais de géomètre sont pris en charge par le Département.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en

Préfecture le 24/06/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-

lmc133670-DE-1-1

Publication le 25/06/19

Pour le président du Conseil départemental

et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées

et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,

Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 21 juin 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 21

DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCÉDÉ TRANSFERT DE PROPRIÉTÉS AU DÉPARTEMENT

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'acquérir, à titre gratuit, les terrains transférés par l'Etat définis dans le cadre de la délimitation des emprises des autoroutes A 11, A 28 et A 81 sur l'ensemble des communes concernées.

PRÉCISE que ces acquisitions feront l'objet d'actes administratifs reçus et authentifiés par le Préfet de la Sarthe.

HABILITE le Président à signer tous les actes administratifs à venir et les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/06/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-
lmc133669-DE-1-1

Publication le 25/06/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 21 juin 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 22

**COLLÈGE DE BOULOIRE
CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE la rédaction d'un acte administratif portant constitution de servitude de passage grevant la parcelle départementale (fonds servant) cadastrée section AE n° 140 au profit des parcelles cadastrées section AE n° 134 et 260 appartenant à la commune de Bouloire (fonds dominant).

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier l'acte de servitude rédigé en la forme administrative.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/06/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-
Imc133698-DE-1-1
Publication le 25/06/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 21 juin 2019

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 28

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE -
ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS - AIDES AUX
ANIMATIONS CULTURELLES**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Méлина ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

M. Christophe CHAUDUN, Maire de Connerré, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, dans le cadre du Schéma départementale de la lecture publique, la mise à jour de la cartographie d'intervention et les modifications des fiches d'aide "médiathèque urbaine" et "médiathèque à vocation territoriale".

ACCORDE, dans le cadre des aides aux animations culturelles menées dans les bibliothèques du département, une subvention d'un montant total de **2 351 €** répartie de la façon suivante :

- **638 €** pour le soutien à des animations menées dans le cadre du projet « #Login », pour les communes du Grand-Lucé (360 €) et de Connerré (278 €).
- **100 €** pour la bibliothèque de Saint-Calais recevant un auteur dans le cadre de l'opération « Le Prix des Lecteurs Le Mans/Sarthe 2019 ».
- **100 €** pour la bibliothèque de Domfront-en-Champagne pour une animation dans le cadre de l'opération « Printemps des Trophées ».
- **1 181 €** pour le projet « Puzzle » associant les cinq bibliothèques de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille. Ce projet est porté par l'Office du tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- **332 €** pour le soutien à des actions culturelles menées dans le cadre du dispositif « Récréacontes » pour la bibliothèque de Sainte-Jamme-sur-Sarthe (180 €) et la médiathèque de Bouloire (152 €).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/06/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-
Imc133685-DE-1-1

Publication le 25/06/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

Aides aux animations culturelles

Chapitre 65 – Article 65734

| | |
|-------------------------------------------|-----------------|
| Budget voté (BP + BS + DM) | 14 900 € |
| Montant des engagements pris précédemment | 2 831 € |
| Montant nouveaux engagements | 2 351 € |
| Disponible | 9 718 € |

vendredi 21 juin 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 35

ACQUISITION DE LOCAUX PLACE D'ARCACHON À COULAINES

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

M. Christophe ROUILLON, Maire de Coulaines, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu la consultation Pôle évaluation,
Conformément à la délégation qui a été donnée,
Après en avoir délibéré

AUTORISE l'acquisition du bâtiment situé place d'Arcachon constitué de 690 m² pour un montant de 300 000 Euros net vendeur.

PRECISE que les frais notariés seront à la charge du Département de la Sarthe en qualité d'acquéreur.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer les actes à intervenir et tous les documents afférents à cette acquisition immobilière ainsi que la convention de mise à disposition avec la Ville de Coulaines.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/06/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-
Imc133751-DE-1-1

Publication le 25/06/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 21 juin 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 36

CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT (PPA) POUR LES SITES ETAMAT SITUÉS AU MANS

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'engagement du Département dans cette démarche partenariale avec l'Etat et Le Mans Métropole en ayant pour objectif de valoriser les propriétés situées rue des Résistants Internés (anciennes archives départementale et bâtiment abritant les services emploi et insertion).

AUTORISE une participation financière du Département à ce projet pour un montant maximal de 25.000 € HT.

HABILITE le Président à signer avec l'Etat et Le Mans Métropole le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement et l'ensemble des documents s'y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/06/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190621-
Imc133755-DE-1-1
Publication le 25/06/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC